

➤ Compléter son cursus universitaire à l'étranger



UNIVERSITE
BLAISE PASCAL
CLERMONT-FERRAND



> Sommaire

1. Dans quel cadre partir ?

Programme ERASMUS.....	p.3
Programme CREPUQ.....	p.4
Programmes bilatéraux.....	p.4
Partir en candidat libre.....	p.5
Faire un stage à l'étranger.....	p.5
Faire un programme d'assistantat.....	p.5

2. Les aides financières

Complément de mobilité du Ministère de l'Éducation Nationale.....	p.6
Bourse de la Région Auvergne.....	p.6
Bourse de la ville de Clermont-Ferrand.....	p.6
Bourse du programme ERASMUS.....	p.6
Bourse du service de relations internationales.....	p.7
Autres financements.....	p.7
À qui s'adresser ?.....	p.7

3. Préparer son séjour

Obtenir un visa d'études.....	p.8
La couverture santé.....	p.8
Accidents et surcoûts médicaux.....	p.9
Se mettre à niveau en langue.....	p.9
Préparer son arrivée et son intégration.....	p.9

4. Calendrier

À quel moment de votre cursus pouvez-vous partir ?.....	p.10
Selon quelles étapes organiser vos démarches ?.....	p.10



> Dans quel cadre partir ?

L'Université Blaise Pascal a conclu plus de 300 accords d'échanges. Différents programmes d'échanges existent, selon la discipline d'études et la destination. La plupart vous permettent de bénéficier d'une exonération des droits d'inscription dans l'université étrangère et de faire valider les notes obtenues à l'étranger pour obtention de votre diplôme de l'université Blaise Pascal.

Programme ERASMUS :

Le programme Erasmus permet aux étudiants d'effectuer un séjour d'études de trois mois minimum à une année universitaire dans un établissement d'un autre pays membre de l'union européenne ainsi qu'en Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Turquie et Croatie. Il faut pour cela qu'un accord ait été signé par vos enseignants, dans votre discipline, avec une université de l'un de ces pays.

Conditions de participation

- > Être inscrit régulièrement à l'université Blaise Pascal.
- > Être au minimum en deuxième année de licence.
- > Remplir le dossier "étudiant en mobilité à l'étranger" et être sélectionné par votre référent pédagogique.

Avantages du programme

- > Vous ne paierez pas de droits d'inscription dans l'université d'accueil car vous restez inscrit à l'université Blaise Pascal.
- > Vous validerez votre séjour grâce au système de transfert de crédits ECTS.
- > Vous obtiendrez le diplôme délivré par l'université Blaise Pascal, si vous validez les cours choisis dans votre contrat d'études.

Programme CREPUQ :

Ce programme permet aux étudiants, inscrits à temps complet dans leur université d'origine, de poursuivre une partie de leurs études dans un établissement partenaire au Québec. La majorité des universités membres du programme CREPUQ sont francophones, seules trois sont anglophones. La durée du séjour d'études est de trois mois minimum à une année universitaire.

Conditions de participation

- > Être inscrit régulièrement à l'université Blaise Pascal.
- > Être au minimum en deuxième année de licence.
- > Poursuivre au Québec un enseignement pouvant être validé à l'université Blaise Pascal.
- > Constituer un dossier de candidature et être sélectionné par l'université Québécoise.

Avantages du programme

- > Vous ne paierez pas de droits d'inscription dans l'université d'accueil car vous restez inscrit à l'université Blaise Pascal.

- > Vous validerez à l'université Blaise Pascal les notes obtenues lors de votre séjour.

Programme d'échanges bilatéraux :

Les échanges bilatéraux ouvrent la mobilité vers des destinations dans le monde entier. L'Université Blaise Pascal a développé des partenariats en recherche et en formation avec des universités réparties sur les cinq continents. Nous vous invitons à consulter la rubrique "International" du site web de l'université Blaise Pascal (www.univ-bpclermont.fr) pour choisir votre destination selon vos domaines d'études.

Conditions de participation

à un échange bilatéral

- > Être inscrit régulièrement à l'université Blaise Pascal.
- > Être au minimum en deuxième année de licence.
- > Remplir le dossier "étudiant en mobilité à l'étranger" et être sélectionné par votre référent pédagogique.

Avantages d'un échange bilatéral

- > En général, vous ne paierez pas de droits d'inscription dans l'université d'accueil.
- > Vous obtiendrez le diplôme délivré par l'université Blaise Pascal, si vous validez vos examens dans l'université d'accueil.

Comment construire son contrat d'études Erasmus ?

Si votre projet de mobilité est accepté, le responsable des échanges de votre filière vous aidera à construire votre programme pédagogique, c'est-à-dire à trouver l'équivalence de vos cours dans l'université qui vous accueillera. Cette démarche aboutira à la signature (par les trois parties concernées l'étudiant, l'université d'accueil et l'université d'origine) d'un contrat d'études qui sera envoyé à l'université partenaire. Toute modification ultérieure doit d'abord être approuvée par votre responsable d'échanges. A noter, ce document est aussi appelé "learning agreement". Il complète l'"Application Form" ou formulaire de demande d'inscription et le contrat d'étudiant Erasmus qui vous permet éventuellement de recevoir la bourse. Une fois sur place, vous suivrez les enseignements choisis et serez soumis aux mêmes évaluations que les étudiants locaux. A la fin de votre période d'étude, l'université étrangère nous fera parvenir votre relevé de notes ou « transcript of records ». Ces notes seront validées par le jury de votre filière à l'université Blaise Pascal pour obtention de votre semestre ou année universitaire.

Partir en candidat libre

Vous pouvez partir poursuivre vos études à l'étranger en candidat libre. Cela signifie que vous devez vous inscrire de façon autonome dans un établissement d'enseignement supérieur étranger auprès duquel vous vous acquitterez des droits d'inscription. Vous ne serez donc plus inscrit à l'université Blaise Pascal, ni éligible aux différentes bourses.

Par ailleurs, n'étant pas couvert par un contrat d'études, le diplôme que vous aurez obtenu à l'étranger ne sera pas automatiquement reconnu par l'Université Blaise Pascal.

Faire un stage à l'étranger

Dans le cadre de votre formation, vous êtes nombreux à devoir effectuer un stage obligatoire à l'étranger.

Pour trouver ce stage, vous pouvez consulter le bureau des stages de votre composante, les offres en ligne du Ministère des Affaires étrangères et le site gratuit www.kapstages.com.

Pour obtenir une convention adressez vous au secrétariat pédagogique de votre composante.

Vous avez également la possibilité de bénéficier du dispositif "Erasmus stage" qui ouvre droit à une bourse de mobilité pour des stages dans des entreprises privées en Europe. Renseignez-vous auprès du secrétariat pédagogique de votre composante.

Faire un programme d'asistanat

Le service des relations internationales diffuse régulièrement des appels d'offre pour participer à des programmes d'assistants :

- > Programme Comenius (européen)
- > Programme du CIEP (centre international d'études pédagogiques)

- > Programme de la fédération internationale des professeurs de français (FIPF)

D'autres programmes existent. Renseignez-vous auprès du secrétariat de votre filière.

Certaines universités (notamment britanniques) acceptent également les candidatures spontanées pour un poste de lecteur dans leur département de français, à condition d'être au moins en 1^{ère} année de Master.

> Les aides financières

En partant pour une période d'études à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges, vous pouvez bénéficier d'une ou plusieurs bourses en fonction de votre destination, de votre situation (boursier ou non) et du type d'accord. Les étudiants boursiers sur critères sociaux conservent leur bourse nationale pendant leur période d'études à l'étranger, même s'ils perçoivent par ailleurs un complément ministériel de mobilité.

Les différentes bourses

> Complément de mobilité du Ministère de l'Education Nationale

Seuls les étudiants boursiers nationaux sur critères sociaux ou les bénéficiaires d'une aide d'urgence allouée par le CROUS peuvent en bénéficier pour un séjour de 2 à 9 mois dans le cadre d'un cursus de Licence ou de Master (les DU et Doctorats sont exclus du dispositif). La mensualité versée est de 400 €. Le nombre de mensualité ne peut être inférieur à 2. Les stages en entreprise ouvrent également droit à cette bourse.

> Bourse de la région Auvergne

La bourse du Conseil Régional, d'un montant de 500 € par an, est attribuée à tous les étudiants partant en échange pour une durée minimale de 2 mois dans le cadre d'une Licence, d'un Master ou d'un stage validé dans le cursus, sans condition de nationalité.

Vous pouvez télécharger le mode d'emploi sur le site internet de l'université www.univ-bpclermont.fr

> Bourse de la ville de Clermont- Ferrand

La ville de Clermont offre une bourse, pouvant aller jusqu'à 2000 € par séjour, aux étudiants ayant des revenus modestes et partant dans l'une des villes jumelées : Aberdeen (Ecosse), Braga (Portugal), Gomel (Biélorussie), Norman (Etats-Unis), Oviedo (Espagne), Regensburg (Allemagne), Salford (Angleterre). Vous pouvez télécharger le mode d'emploi sur le site internet de l'université www.univ-bpclermont.fr

> Bourse du programme Erasmus

Elle est attribuée aux étudiants partant dans le cadre d'un programme Erasmus pour une durée comprise entre 3 et 12 mois. L'étudiant ne peut en bénéficier qu'une seule fois au cours de



son cursus universitaire. Son montant est d'environ 150 € par mois versés pendant la durée du séjour.

> Bourse du service des Relations Internationales

L'aide du service des Relations Internationales de l'université n'est cumuleable qu'avec la bourse de la région Auvergne. Son rôle est de soutenir la mobilité des étudiants qui ne sont pas boursiers sur critères sociaux et ne partent pas dans le cadre d'un programme d'échange Erasmus. Son montant est variable en fonction de votre destination, il s'échelonne de 166 à 276 €.

> Autres financements

Selon votre niveau d'études, votre discipline et votre pays d'accueil, vous

pouvez candidater pour d'autres bourses. Préparez vos demandes très tôt car les dossiers sont souvent à rendre très en amont du départ. Pour vous aider dans vos recherches, consultez les sites internet du ministère des Affaires étrangères (rubrique partir étudier à l'étranger) et celui d'Egide.

À qui s'adresser ?

Des tableaux récapitulatifs des aides financières avec les montants indicatifs et les cumuls possibles en fonction du statut de l'étudiant sont accessibles sur le site internet de l'université www.univ-bpclermont.fr, rubrique international.

Les dossiers à remplir vous sont remis par le service des Relations Internationales.

> Préparer son séjour



Obtenir un visa d'études

Si vous partez ailleurs qu'en Europe, vous devez obtenir par vos propres moyens un visa d'études qui généralement coûte entre 100 et 200 €.

La couverture santé

> **En Union Européenne, Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse et Turquie.**

Procurez-vous la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie ou mutuelle étudiante (certains organismes délivrent encore les formulaires E 128 ou E 111, équivalents à la carte européenne d'assurance maladie). La demande doit être faite au moins deux semaines avant votre départ. Grâce à cette carte, vous serez rem-

boursé pour vos frais médicaux dans les mêmes conditions que les assurés du pays d'accueil. L'adhésion à une mutuelle complémentaire est, comme en France, fortement conseillée.

> Hors Europe

Vous devez vous renseigner auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie car les systèmes de sécurité sociale à l'étranger sont très divers.

Il se peut que votre pays d'accueil ait signé un accord avec la France ; dans ce cas, il vous sera possible de vous inscrire au régime étudiant de la sécurité sociale du pays ou encore d'adhérer à la Caisse des Français à l'Etranger. Si ce n'est pas le cas, il vous faudra adhérer à la Caisse des Français à l'Etranger si vous avez plus de 20 ans.

> Au Québec

Grâce à un accord passé entre la France et le Québec, vous bénéficiez sur place des mêmes conditions de prise en charge que les québécois. Il suffit de retirer au service des Relations Internationales le formulaire SE 401-Q-106 qui doit être complété par vous, par le service et par votre mutuelle étudiante.

Accidents et surcoûts médicaux

À l'étranger, vous n'êtes pas à l'abri d'un accident ou de problèmes médicaux graves. Aussi, vous devez absolument adhérer à une assurance spécifique qui couvrira un rapatriement en urgence ainsi que les éventuels surcoûts médicaux qui dépasseraient les forfaits de remboursement de la sécurité sociale française. Celle-ci rembourse sur la base des tarifs pratiqués en France qui peuvent être beaucoup plus élevés à l'étranger.

Se mettre à niveau en langue

Renseignez-vous sur l'exigence du niveau de langue requis pour votre échange et sachez que le service commun des Langues Vivantes (SCLV) de l'université Blaise Pascal propose des cours de perfectionnement en langues étrangères pour tous les niveaux. Pour préparer votre séjour, vous pouvez intégrer un stage de formation dispensé au 1^{er} ou au 2^{ème} semestre afin de vous perfectionner

dans la langue de votre pays d'accueil ou de préparer un test d'anglais (TOEFL par exemple). Les frais d'inscription sont à votre charge. Pour connaître l'offre de formation de ce service, consultez le site web de l'université, www.univ-bpclermont.fr

Sachez que pour certains pays européens à "langues rares", des Cours Intensifs Erasmus de Langue (CIEL) sont dispensés gratuitement pendant 3 à 8 semaines et ouvrent droit à une bourse spécifique. Pour plus d'informations, consultez le site web de la commission Européenne. Vous y trouverez la liste des établissements dispensant les cours et le formulaire de candidature pour futur étudiant Erasmus.

Préparer son arrivée et son intégration

Venez consulter la documentation disponible au service des relations internationales de l'université Blaise Pascal. Prenez contact avec le service des relations internationales de votre université d'accueil à l'étranger qui vous adressera un guide de l'étudiant et vous indiquera comment procéder pour trouver un logement sur place. Par ailleurs, n'hésitez pas à rencontrer les étudiants étrangers de votre future université qui sont à l'université Blaise Pascal en contactant le service des Relations Internationales qui organise régulièrement des rencontres entre les étudiants français et étrangers de l'université Blaise Pascal.

> Calendrier



À quel moment de votre cursus pouvez-vous partir ?

La mobilité peut s'effectuer à partir de la 2^{ème} année pour les études et dès la 1^{ère} année pour les stages. Mais en général, le départ a lieu en 3^{ème} année de Licence, en Master ou en Doctorat car vous devez être suffisamment avancé dans votre discipline pour suivre des cours à l'étranger. Dans tous les cas, c'est le responsable pédagogique des programmes d'échanges de votre filière qui décidera.

Selon quelles étapes organiser vos démarches ?

> S'informer :

Au cours du 1^{er} semestre de l'année précédent votre départ, informez-vous d'abord auprès des enseignants référents relations internationales de votre filière car ce sont eux qui déterminent si vous pouvez participer à un échange (la liste de ces enseignants est disponible en téléchargement sur le site web de l'université www.univ-bpclermont.fr, rubrique international).

Vous pouvez également venir au service relations internationales pour consulter les brochures de présentation de nos universités partenaires. Des ordinateurs sont aussi à votre disposition pour consulter gratuitement les sites web des universités étrangères.

> Poser sa candidature :

- 1) Faites acte de candidature en mars, auprès de vos enseignants référents relations internationales. En effet, chaque composante ou département dispose d'un certain nombre de places dans les établissements étrangers partenaires et organise le recrutement des étudiants.
- 2) Vous devrez ensuite préparer votre contrat d'études et constituer un dossier "étudiant en mobilité à l'étranger" à remettre à votre enseignant référent relations internationales qui le transmettra au service des Relations Internationales. Ce dossier est téléchargeable sur le site web de l'université, www.univ-bpclermont.fr, dans la rubrique international – Mobilité mode d'emploi.

- 3) Vous saurez si vous êtes sélectionné après avoir obtenu les résultats de vos examens à l'issue du 1^{er} ou du 2^{ème} semestre. Vous devrez alors confirmer votre souhait de mobilité.

Dates limites de dépôt des dossiers de candidature :

- **Programme Erasmus** : Mi-octobre pour un départ en janvier suivant. Mi-mars pour un départ en septembre suivant (sauf pour l'Irlande et la Grande Bretagne : mi-février).
- **Programme CREPUQ** : Variables en fonction des universités partenaires.
- **Programme bilatéral avec le Canada** : Mi-janvier pour un départ en septembre ou janvier suivant.
- **Programme bilatéral avec les USA** : Fin septembre pour un départ en janvier suivant. Mi-janvier pour un départ en août suivant.
- **Programme bilatéral avec l'Amérique latine** : Début octobre pour un départ en janvier suivant. Mi-février pour un départ en août suivant.
- **Autres destinations** : Mi-janvier pour un départ au 1^{er} semestre suivant.

Service des relations internationales
34 avenue Carnot - 63006 Clermont-Ferrand
Cedex 1 - France
Tél. +33 (0)4 73 40 61 37
www.univ-bpclermont.fr

